

B – AVIS ET CONCLUSIONS MOTIVEES

DEPARTEMENT DE LA MARNE

ENQUETE PUBLIQUE I.C.P.E.

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT LE REDÉMARRAGE DU STOCKAGE SOUTERRAIN DE GAZ NATUREL DE TROIS-FONTAINES- L'ABBAYE(51), COMPRENANT DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE, PRESENTÉE PAR LA SOCIETE STORENGY-12 RUE RAOUL NORDLING- CS70001-92274 BOIS-COLOMBES CEDEX

AVIS ET CONCLUSIONS MOTIVÉES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

L'objet de cette enquête de type-Installation Classée Pour la Protection de l'Environnement- (ICPE) est la demande d'autorisation environnementale concernant le redémarrage du stockage souterrain de gaz naturel de TROIS-FONTAINES-L'ABBAYE comprenant des servitudes d'utilité publique présentée par la société STORENGY-FRANCE.

Depuis 2014, le site est en exploitation réduite. Seules des opérations de maintenance et des vérifications périodiques des installations sont réalisées sur le stockage.

Le pétitionnaire sollicite la reprise de l'exploitation pour soutirer 965 millions de m³ de gaz présent dans le gisement estimé aujourd'hui à environ 4 600 millions de m³.

Les travaux d'exploitation qui seront effectués, consisteront en l'extraction conventionnelle de gaz naturel. Ce dernier sous pression naturelle sort de lui-même sans qu'il ne soit nécessaire de recourir à des techniques d'extraction particulière.

Les servitudes d'utilité publique, déjà en vigueur seront actualisées en interdisant toute nouvelle construction dans le secteur à l'exception des constructions nécessaires à l'aménagement et à l'exploitation du stockage souterrain de TROIS-FONTAINES-L'ABBAYE dans les zones des effets significatifs (seuil de 3 Kw/m² pour les effets thermiques et seuil de 50 mbar pour les effets de surpression).

Par ailleurs, il est proposé pour les nouvelles constructions dans les zones soumises aux effets indirects de surpression par bris de vitres (entre 20 et 50 mbar) que celles-ci, et en particulier les vitrages résistent à ces effets de surpression.

Comme je l'ai mentionné dans le rapport d'enquête ci-contre, l'enquête publique a été conduite par mes soins: **du lundi 16 août 2021 au lundi 27 septembre 2021 inclus, en application de l'arrêté N° 2021-EP-108-IC en date du 16 juillet 2021, de Monsieur le Préfet de la Marne.**

Sur le déroulement de l'enquête publique

J'atteste que:

- l'enquête publique s'est déroulée conformément aux dispositions de l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Marne,
- la préparation et le déroulement de l'enquête publique ont respecté les textes législatifs et réglementaires,
- la composition du dossier soumis à enquête publique, présenté par la Société STORENGY FRANCE était complet sur la forme et conforme aux dispositions réglementaires,
- le public a pu prendre connaissance du dossier d'enquête (version papier et numérique) dans des conditions satisfaisantes, aux heures habituelles d'ouverture des mairies,
- ainsi que lors des permanences du commissaire-enquêteur aux dates et horaires suivants :
 - le lundi 16 août 2021 à la mairie de TROIS-FONTAINES-L'ABBAYE de 9h à 12h
 - le mardi 24 août 2021 à la mairie de SOMMELONNE de 15h à 18h
 - le mercredi 1 er septembre 2021 à la mairie de CHANCENAY de 9h à 12h
 - le vendredi 24 septembre 2021 à la mairie de RUPT-aux- NONAINS de 9h à 12H
 - le lundi 27 septembre 2021 à la mairie de TROIS-FONTAINES-L'ABBAYE de 15h à 18h
- la réunion publique obligatoire prévue dans l'article 3 de l'arrêté préfectoral s'est déroulée le jeudi 16 septembre 2021 de 18h15 à 19h30 dans le respect des règles sanitaires en vigueur, avec comme principal objet, la présentation du projet et des Servitudes d'Utilité Publique,
- les conditions de l'enquête ont respecté la législation et la réglementation en cours pour ce qui concerne l'affichage dans les 12 communes concernées et autour du site,
- cet affichage a été vérifié par huissier de justice les 30 juillet, 26 août et 27 septembre 2021 et maintenu tout au long de l'enquête du 16 août 2021 au 27 septembre 2021 avec obligation aux maires d'attester que cet affichage a été réalisé selon les formes et les délais prescrits, (seule la commune de Saudrupt n'avait plus

d'affiche dans les tout derniers jours d'enquête ce qui n'entache en rien la régularité de l'enquête),

- le PV de synthèse des observations a été remis au maître d'ouvrage le 1^{er} octobre 2021,
- le mémoire en réponse du maître d'ouvrage m'est parvenu le 8 octobre 2021 en version dématérialisée et le 14 octobre 2021 en version papier.

Sur les interventions du public

Je considère:

- Que l'information réalisée bien en amont de l'enquête et pendant l'enquête par le pétitionnaire et par les médias locaux a été suffisante,
- Que la nature et le contenu du dossier d'enquête, la publicité et l'affichage légaux correctement réalisés (dans 6 journaux et hebdomadaires locaux ainsi que dans les 12 communes concernées), le dossier d'enquête consultable sur le site internet de l'Etat, la possibilité d'envois postaux, la tenue de 5 permanences de 3 heures chacune dont 2 au siège de l'enquête, 2 dans des communes meusiennes et 1 dans une commune haut-marnaise offraient des possibilités convenables au public de pouvoir faire prendre ses observations en considération,
- Que malgré cette information réalisée et cette publicité accomplie, seules 3 personnes ont jugé opportun de se déplacer pour rencontrer le commissaire-enquêteur et déposer une observation sur le registre, alors qu'aucune observation n'a été déposée sur le site internet et qu'aucun courrier n'est parvenu au siège de l'enquête,
- Que ces 3 personnes, qui se sont déplacées ont souhaité avoir une meilleure connaissance du projet (M. JACQUIN), poser une question pratique (M. IUNG), renommer un puits (M. FARGETTE),
- Que la réunion publique organisée le 16 septembre 2021 n'a rassemblé que 5 personnes et n'a pas donné lieu à l'expression d'oppositions ou de contre-propositions,
- Que le pétitionnaire dans son mémoire en réponse du 8 octobre 2021 n'a occulté aucune question tant du public que du C.E.
- Que l'on peut s'interroger au final quant au manque de participation du public pour une enquête touchant à l'environnement et pour un projet comportant des risques potentiels, certes à propos d'un site industriel connu depuis une quarantaine

d'années, isolé en pleine forêt et qui n'a jamais attiré l'attention pour des incidents ou accidents.

Sur le projet

J'estime que :

- Ce projet de redémarrage s'appuiera sur les installations déjà existantes au niveau de la station centrale (hormis la création de 9 places de parking) puisqu'aucun moyen technique supplémentaire n'a été rajouté, le site demeurant en l'état, avec maintenance et requalification des installations,
- Cette période de soutirage de gaz est nécessaire avant le démantèlement des installations puis la remise en état des terrains après exploitation puisqu'il est prévu l'arrêt de la délivrance de nouvelles autorisations d'exploitation après 2040,
- Cette production de gaz permettra la diminution des émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation nationale de gaz,
- Cette même production de gaz favorisera la diminution de nos importations de gaz,
- Le redémarrage du site permettra la création de 5 emplois directs (techniciens électrotechniques pour veiller à la sécurité du site et à la maintenance des installations) et d'environ 15 emplois indirects et favorisera l'économie locale puisque plus de 2 millions de dépenses d'exploitation par an sur toute la durée de l'exploitation sont prévues avec une démarche favorisant les achats locaux.

Sur l'impact de ce projet

Je considère que :

- Ce projet ne devrait pas avoir d'effets supplémentaires sur l'environnement car les installations déjà existantes et décrites dans le rapport seront utilisées sans rajout,
- Des mesures d'évitement ont déjà été intégrées au projet : pas d'utilisation de produits phytosanitaires, aucun prélèvement d'eau dans le milieu naturel, rejets atmosphériques inférieurs aux valeurs limites de l'arrêté de 2010, dispositif d'insonorisation sur les installations, accès limité au site pour interventions des entreprises extérieures en VL et PL, actions en faveur de la biodiversité,

assainissement des eaux au niveau de fossés végétalisés, mise en place de grilles pour protéger les batraciens, clôtures autour de la station centrale et des puits,

- Des mesures de réduction seront mises en œuvre si besoin : en effet , en cas de fuite intempestive les mesures immédiates conservatoires seront prises et les terres souillées seront enlevées et évacuées vers des centres agréés-limitation de la hauteur des équipements de surface sur les emplacements de puits à 2 m-équipements et clôtures peints de couleur verte-éclairage de faible intensité et dirigé uniquement vers les installations-signalétique adéquate au niveau des différentes zones d'intervention pour accès avec PL-état des lieux des sections routières impactées sera menée,
- Des mesures de compensation font l'objet d'engagements écrits : en effet STORENGY s'engage à effectuer réparations ou remises en état des dégradations de voiries éventuellement occasionnées ;
- Une attention particulière à la biodiversité avec un suivi écologique adapté et des plans de gestion font déjà l'objet de partenariats locaux avec l'ONF et, dans le cadre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité(SNB) des engagements volontaires se poursuivront également ;
- Au niveau des risques encourus et des dangers susceptibles d'affecter le site et les alentours liés aux effets de surpression et aux effets thermiques et pour lesquels les Servitudes d'Utilité Publiques seront renforcées, les conséquences, s'il devait survenir des conséquences, celles-ci n'affecteraient que des zones non urbanisées à proximité des installations industrielles,
- Si la zone de TROIS-FONTAINES présente actuellement une sensibilité faible aux feux de forêt(le département de la MARNE fait toutefois l'objet depuis plusieurs années de feux de végétations importants) des mesures de gestion en cas d'incendie sur les installations sont prévues de la part de STORENGY: arrêt du soutirage du gaz, isolement des installations vis-à-vis du réseau de transport de gaz et des puits selon des actions de sécurité décrites dans l'étude de dangers. Pour sa part le SDIS de la Marne a fait part de ses préconisations et de ses remarques.
- Par ailleurs, les phénomènes de subsidence et de sismicité induite susceptibles de se produire en raison de la reprise d'activité du site feront l'objet d'une surveillance attentive par des moyens adaptés.

CONCLUSIONS

En conclusion de cette enquête publique et en l'état du dossier, après étude attentive des pièces fournies, après entretiens et demandes de précisions, après les réponses apportées lors de la réunion publique(16 septembre 2021), après examen du mémoire en réponse du maître d'ouvrage(8 octobre 2021) qui n'a pas laissé de question en souffrance et a apporté des réponses claires et précises aux observations qui lui étaient soumises,

-J'estime que ce projet présente des assurances dans les domaines suivants :

GARANTIES REGLEMENTAIRES

Cette demande d'autorisation environnementale concernant le redémarrage de ce site de stockage souterrain présente les garanties réglementaires au regard :

- Des principaux enjeux environnementaux et techniques que sont les incidences sur le sous-sol, l'impact sur les eaux superficielles et souterraines, les gaz à effet de serre, les impacts sur les milieux naturels, le risque accidentel, qui ont été pris en considération,
- Des mesures mises en œuvre par le pétitionnaire avec des partenariats locaux tant en termes d'évitement, de réduction que de compensation, en faveur de l'environnement et de la biodiversité,
- Des dispositifs prévus en termes d'équipements et de mesures de sécurité.

GARANTIES FINANCIERES ET REMISE EN ETAT

La société STORENGY-FRANCE présente les garanties financières exigées (pour la surveillance, le maintien en sécurité de l'installation, les interventions en cas d'accident et de pollution) et s'engage à mettre en œuvre les dispositions du code de l'environnement relatives à la remise en état du site à l'issue de l'exploitation afin de ne pas nuire à l'environnement.

COMMISSION DE SUIVI DU SITE

Pour la bonne information du public et des collectivités, une Commission de Suivi du Site composée de 6 collègues (administration, collectivités territoriales, exploitant, salariés, riverains, personnes qualifiées) a été créée par arrêté préfectoral le 4 mai 2021 garantissant ainsi la transparence de l'activité du pétitionnaire. Cette instance s'est réunie pour la première fois le 8 juin 2021.

TRANSITION ENERGETIQUE

Ce projet permettra de financer le démantèlement et la reconversion du site tout en générant une diminution des émissions de gaz à effet de serre constituant ainsi une opportunité non négligeable pour accompagner la transition énergétique décidée au niveau national.

EMPLOI

Le projet contribuera au dynamisme local par la création d'emploi (5 emplois directs et environ 15 indirects) et générera des retombées économiques (restauration, hébergement, taxes et redevances). De plus le pétitionnaire fera appel aux entreprises locales pour répondre aux besoins ponctuels ou récurrents identifiés lors des phases de travaux et d'exploitation.

ACCEPTABILITE DU PROJET PAR LA POPULATION

Lors de cette enquête, j'ai constaté une absence d'opposition de la part des riverains et des associations de protection de la nature et de l'environnement informés depuis plus d'un an du projet. Cette acceptabilité s'est vérifiée lors de la réunion publique du 16 septembre 2021 annoncée par arrêté préfectoral, annonces légales, avis d'enquête et presse et qui n'a réuni que 5 personnes exemptes de toute contestation à l'égard du projet.

POSITION FAVORABLE DES COLLECTIVITES LOCALES

J'ai noté qu'à la date de la remise de mon rapport 5 des 12 concernées par le périmètre du site s'étaient prononcées par un avis favorable acquis à l'unanimité à l'égard du projet- ROBERT-ESPAGNE, CHANCENAY, COUSANCES-les-FORGES, ANCERVILLE et TROIS-FONTAINES-L'ABBAYE-siège de l'enquête.

Pour ces raisons et ces motifs, j'émet

**UN AVIS
FAVORABLE**

**à la demande d'autorisation environnementale concernant le redémarrage du
stockage souterrain de gaz naturel de TROIS-FONTAINES-L'ABBAYE(51) et à
l'actualisation des Servitudes d'Utilité Publique(SUP) déjà en vigueur.**

Fait à Châlons en Champagne le 14 octobre 2021
Le commissaire enquêteur

Signé : Jean-Pierre GADON